50,000 litres de vin rouge, 1,200 litres de vinaigre, 3,500 litres eaux-de-vie, 800 litres cognac, vermouth et liqueurs, 3,500 bouteilles eau minérale, 1,000 bouteilles vins fins, 1,500 boîtes conserves alimentaires.

10,000 kil. biscuit, 32,000 kil. farine, 1,000 kil. morue, anchois, sardines, 100 kil. choucroute de Strasbourg, 1,800 kil. sel gros et fin, 50 kil. poivre en grains, 40 kil. moutarde de Dijon et de Bordeaux, 2,000 kil. sucre et cassonade, 1,300 kil. café vert, 500 kil. olives et fruits divers au vinaigre, 1,500 kil. pâtes alimentaires, 3,600 kil. légumes secs, 1,200 kil. riz, 12,000 kil. pommes de terre, 6,000 kil. fromages variés, 6,000 œufs, 16 bœufs vivants, 120 moutons, 800 volailles, 7,000 ail et oignon, 15,000 kil. fruits frais assortis, 2,000 kil. légumes verts, et 15,000 pieds de salades fraîche conservés dans la glace.

Il ne faudrait pas croire que là se bornent les vivres destinés aux passagers du *Béarn*. Une large brèche diminuera sensiblement et chaque jour l'approvisionnement en question. Aussi a-t-on prévu que les volailles et les œufs seront renouvelés à Port-Saïd, les moutons à Aden et les bœufs à Colombo et à Singapoore. Nos soldats pourront donc faire des essais comparatifs de dégustation entre les viandes de boucherie d'Europe, d'Afrique et d'Australasie sans quitter le *Béarn*.

Un détail précieux dont les gens de mer surtout apprécieront l'importance, c'est que les conserves de bœuf et de porc salé ne seront données que tous les dix jours aux rationnaires, qui auront de la viande fraîche neuf jours sur dix. L'ordinaire comporte aussi le mouton rôti et la salade le dimanche et le jeudi.

Les fleuves qui roulent de l'or. — L'or a en France ses principaux gisements dans les Alpes, les Pyrénées et les Cévennes. Les cours d'eau qui sortent de ces montagnes ne font que charrier les parties du métal détachées des roches. Les principaux cours d'eau aurifères des Alpes sont : le Rhône, le Rhin et l'Arve. Ceux des Pyrénées sont : l'Ariège, la Garonne, le Salot. Ceux des Cévennes : l'Ardèche, la Cèze, le Gardon, l'Hérault. Le Rhône charrie des paillettes d'or et même des pépites.

La richesse de ce fleuve eut jadis une importance réelle. Elle donna lieu à une industrie, celle des orpailleurs, que, sous Louis XI et jusqu'à Louis XIV, on désigna : « ouvriers, cueilleurs de paillettes d'or. »

Ces ouvriers couraient de graves dangers pour atteindre le métal précieux dans les bas-fonds du lit du Rhône. Les appareils qui permettent de sonder les profondeurs d'un cours d'eau ou de la mer étaient loin d'être connus, et le succès de l'opération dépendait de la force des organes respiratoires du plongeur. Il y avait des cueilleurs d'or à la Roche de Glun, à la Voulte, à Saint-Pierre-de-Bœuf, à Condrieu, à Givors, à Miribel, localités du bassin du Rhône. Ils trouvaient les paillettes d'or en soulevant de grosses pierres et en enlevant le sable qui les environnait. Au commencement du siècle dernier, le Rhône fournissait une telle quantité de ce même métal qu'un grand nombre d'ouvriers de Lyon y trouvaient un lucre honnête. Cette industrie n'existe plus. Les ravageurs succédèrent aux orpailleurs.

Ce fut dans la traversée de Paris que ces derniers exercèrent le plus lucrativement leur industrie, en fouillant les berges de la Seine, d'où ils retiraient les morceaux de fer ou de cuivre, et, dit-on, des parcelles d'or provenant des cendres et résidus d'ateliers d'orfévrerie jetés dans les ruisseaux et emportés dans le fleuve. Il n'y a que les vieux Parisiens qui se souviennent de ces ravageurs que l'on voyait surtout au bas du quai de l'Horloge et du quai des Orfèvres, triant dans un baquet les épaves précieuses qu'ils ramassaient dans la vase. Comme production d'or, en France, on cite la trouvaille faite en 1808 par un laboureur des environs de Saint-Quentin.

En labourant, il heurta une grosse masse minérale qu'il prit pour du fer ; puis, ce fer montrant çà et là quelques taches jaunes, il se dit que ce pourrait bien être du cuivre. Il vendit cette masse à un marchand de casseroles qui, ne pouvant, dit-il, rien faire de ces métaux, en rapporta au laboureur en réclamant les quelques francs qu'il l'avait payé. Il y eut une discussion et expertises. L'expert déclara que cette masse était d'or et représentait une valeur de 30,000 francs. Alors le marchand de casseroles fit valoir son droit de propriété et voulut reprendre le magot. Le laboureur s'y opposa. De là procès qui se termina par un jugement ordonnant la restitution du métal au laboureur de Saint-Quentin.

EMPOISONNEMENT MYSTÉRIEUX

Nous avons annoncé l'arrestation d'un fabricant de fleurs du faubourg Saint-Martin, inculpé d'avoir empoisonné sa première femme, en mars dernier. Voici des détails, puisés à source sûre, au sujet de cette affaire, qui paraît appelée à voir autant de retentissement que celle de l'horloger Pel. M. Alexandre Ribout, âgé de trente-six ans, avait épousé, en 1873, Mlle David, appartenant, comme lui, à une honorable famille de fabricants de fleurs artificielles. Leur établissement, situé faubourg Saint-Martin, 95, prospéra grâce à l'activité des deux époux, ce qui leur permit d'acquérir une petite maison de campagne à Noisy-le-Sec, boulevard Morland, 10. Les premières années de ce mariage furent des plus heureuses. Deux enfants naquirent : une petite fille et un petit garçon actuellement âgés l'un de sept ans, l'autre de neuf ans.

En 1883, M. Ribout engagea comme première ouvrière une jeune fille de vingt ans, Mlle Lucie Guillou. Sa femme ne tarda pas à s'apercevoir que la nouvelle venue était l'objet d'assiduités de la part du patron. Elle s'en montra jalouse; puis, peu à peu, voyant que ses plaintes n'étaient pas écoutées, elle prit, par dignité, le parti de se taire.

Le 20 février 1884, Mme Ribout tomba subitement malade. Néanmoins, elle accompagna encore, pendant huit jours, son mari au faubourg Saint-Martin. Le 1er mars, le fabricant de fleurs dit à un de ses employés, M. Aubrun :

— Allez chercher de la colchicine à la pharmacie du square des Arts-et-Métiers.

L'employé revint en disant que le pharmacien lui avait répondu :

— C'est un remède de cheval, je ne le délivrerai pas sans ordonnance.

Ribout haussa les épaules et dit, comme se parlant à lui-même : « Cela m'est égal, je me procurerai ce remède à Noisy». Deux jours après, effectivement, il alla trouver le pharmacien de Noisy et lui présenta une ordonnance signée : « docteur Ribout », en lui demandant un gramme de colchicine. Le pharmacien de Noisy refusa comme son confrère de Paris ; mais il eut la présence d'esprit de copier l'ordonnance sur son registre.

— C'est un remède trop violent, dit-il en la rendant à Ribout.

Le 6 mars, la mère de la malade, Mme David, vint la visiter à la maison de campagne. Elle la trouva en proie à des crises de vomissements, de diarrhée, et se plaignant de cuissantes douleurs à l'estomac. Le docteur Cagnac, appelé, conclut à une indisposition passagère ayant pour cause l'anémie. Le mari conseilla à sa belle-mère de retourner à Paris, ajoutant qu'il se chargeait de tout. Le lendemain même, Mme David recevait une dépêche lui annonçant la mort de sa fille. Le docteur Pouillet, médecin de l'état-civil, ne remarqua rien de suspect dans ses constatations et donna le permis d'inhumer. Les obsèques eurent lieu, le dimanche suivant, au cimetière de Noisy, en présence de toute la famille et de quelques amis, parmi lesquels Mlle Louise Guillou. Le corps, déposé dans une bière en chêne, fut inhumé à l'extrémité du cimetière.

Or, deux jours s'étaient à peine écoulés, que M. Ribout ne craignit pas d'aller demander à Mme Guillou la main de Lucie. La même semaine, il informait de sa démarche la mère de la défunte. On comprend avec quel étonnement et quelle douleur Mme David accueillit cette étrange nouvelle. Le second mariage de Ribout eut lieu, le 3 juillet suivant, à l'église de Saint-Mandé. Le fabricant avait loué, depuis trois mois, dans cette commune, une maison pour sa fiancée. A partir de ce moment, les affaires de Ribout cessèrent de prospérer. Il dut vendre sa propriété de Noisy et loua un appartement de 1,100 francs par an, rue de Strasbourg, où il vint demeurer avec sa mère, âgée de soixante ans, sa nouvelle femme et les deux enfants du premier lit. Cependant de graves rumeurs circulaient à Noisy. Des lettres anonymes furent adressées au parquet au sujet de la mort mystérieuse de la première femme de Ribout. M. Bouchet, procureur de la République, délégua M. Guillot, juge, pour instruire l'affaire. M. Kuehn, chef de la sûreté, fut chargé de l'enquête.

Les investigations faites par le brigadier Jaume auprès des deux pharmaciens et de la famille de la défunte ont paru si graves, que l'arrestation de Ribout fut décidée. Interrogé par M. Guillot, l'inculpé commença par nier qu'il eût jamais fait une fausse ordonnance; mais on lui montra le registre du pharmacien de Noisy, et il avoua, en se troublant, que c'était bien lui qui avait signé cette pièce *docteur Ribout*. Il ajouta, toutefois, qu'il n'avait demandé de la colchicine que pour teindre ses fleurs. Mais on lui répondit que, puisqu'il avait à Paris un fabricant de produits chimiques à sa disposition, il semblait étrange qu'il eût demandé ce poison, *très violent, à un pharmacien de Noisy*. Depuis son incarcération à Mazas, où il est au secret, Ribot, très abattu, parle peu et mange à peine. L'examen chimique des restes de Mlle David, femme Ribout, dont l'exhumation sera faite prochainement, pourra seul éclairer la justice. Disons *dès aujourd'hui que l'inculpation pèse uniquement* sur le fabricant de fleurs et n'atteindra en aucune façon les personnes qui l'entourent et ne sauraient être mises en cause.

Quelques renseignements sur la *colchicine*, la substance que M. Ribout a demandée inutilement à deux pharmaciens et que, *d'après les accusations*, il aurait réussi à se procurer pour empoisonner sa femme. La *colchicine* est le principe actif des semences du *colchique*, plante bulbeuse très commune et dont on peut voir à l'automne de grandes quantités dans nos prairies. Selon les localités, on appelle le colchique *safran des prés, tue-chien, veillotte*. Les bestiaux n'y touchent jamais. Toutes ses parties, du reste, ont une odeur forte et nauséabonde. Il paraît cependant que la plante, une fois séchée, les vaches la mangent sans inconvénient, mêlée au foin. C'est, dit-on, le colchique qui fournissait à la célèbre Médée la base de ses poisons. Le colchique est-il réellement un poison ? Quelques auteurs sont en désaccord sur ce sujet. Alors qu'on cite des cas d'enfants morts pour avoir simplement mis dans leur bouche ces fleurs violettes, et une servante qui fut empoisonnée pour avoir fait cuire son bulbe comme un oignon ordinaire, on a noté le cas d'un interne qui mangeait ce bulbe comme un diurétique fort inoffensif. Enfin on compose, avec les semences du colchique, des produits et notamment un vin médicinal destiné à combattre la goutte, les rhumatismes et les névralgies.

Quoi qu'il en soit, si le colchique à très faible dose peut ne pas empoisonner, il n'en est pas de même de son alcaloïde la *colchicine* qui est un toxique des plus violents. C'est un sel cristallisé en aiguilles fines, sans odeur, mais d'une saveur amère. Elle se dissout dans l'eau et dans l'alcool. Un centigramme en solution peut donner la mort à un chat au bout de quelques heures. A l'autopsie de l'animal, on trouve toujours l'estomac et le canal digestif excessivement enflammés. Il se produit donc une brûlure et c'est ce qui fait croire que réellement Mme Ribout, qui ressentait dans l'estomac une sensation analogue, a été empoisonnée par ce dangereux produit.

VARIÉTÉS

A travers les journaux illustrés

Le *Monde illustré* s'occupe des glissades réussies et du patinage « raté » :

De la glace ! On a vu de la glace ! de la vraie glace !

C'est toujours une joie pour le badaud parisien. La joie de l'exceptionnel, de tout ce qui sort de l'habitude. Les hivers froids à Paris sont les hivers rares. Aussi le badaud parisien met-il une sorte de fierté à constater qu'il gèle.

Volontiers il donnerait un pendant à ce coiffeur provincial qui me disait un jour :

— Nous avons quelquefois jusqu'à douze degrés au-dessous de zéro. C'est assez joli pour une petite ville !

Le badaud parisien est petite ville sous ce rapport.

Il faut le voir percutant du bout de sa canne le bassin des Tuileries, puis se retournant du côté de madame en laissant échapper un : *Hé ! Hé !* victorieux. Le dimanche, c'est comme un pèlerinage qu'il accomplit en s'acheminant vers le lac du bois de Boulogne *pour voir si on patine*.

Au besoin, une simple glissade lui remplit le cœur de joie. Et le soir, il rentre aussi content que Titus, quand il n'avait pas perdu sa journée.

Douces et inoffensives émotions qui étaient, depuis le grand hiver, interdites au badaud parisien et qu'il a retrouvées cette semaine. Oh ! pas longtemps ! Mais, si court qu'ait été le plaisir, il s'en est senti regaillardi et patiemment il attendra, au besoin, l'année prochaine.

Non moins émus ont été les patineurs, ces Tantales du thermomètre. Des martyrs en leur genre. Songez qu'ils passent tous les ans trois mois à désespérer en espérant toujours. Et que de projets grandioses ils roulent dans leur tête, ces utopistes ! Fêtes aux flambeaux, défilés de traîneaux avec lumière électrique, apothéose du froid, comme dans un dernier acte de féerie.

Crac ! Le dégel maudit survient ironiquement pour les déconcerter. Quand je vous dis que ce sont des martyrs !

En revanche, ils ont des quarts d'heure de joie ignorés du commun des mortels. Le patineur qui se balance et ondule sous les yeux de la galerie en extase est certainement l'être le plus complètement heureux de la création.

Parfois même, le patin le mène à la célébrité. Sous l'Empire, on ne parla pendant huit jours que d'un estimable commissionnaire en marchandises qui avait donné, *coram populo*, des leçons de patinage au prince impérial. Son nom vola de bouche en bouche.

Il fut presque aussi célèbre qu'il est oublié aujourd'hui.

Sic transit gloria mundi !

***

Les excentricités du style :

On ne saurait s'étonner des excentricités de style qui font pendant aux excentricités de mœurs.

Et pourtant les modernistes y vont gaiement, je vous l'assure. Je parcourais tout à l'heure un fragment cité avec éloge, d'un livre nouveau publié à Bruxelles — *in quoque*, pacifique Belgique — par un écrivain novateur.

Quelles merveilles !

Le héros du récit est tout d'abord ainsi présenté :

« Un hommicule piétrement vêtu qu'ils avaient pigé sous la vérandah de la sortie au moment où il se faufilait dans un fiacre. »

Ce n'est que le début, cela.

La suite a de bien autres flamboiements.

On y trouve le même héros à qui « après dessert, en manière de rince-gueule, on lecture une forte ration de poésie flamande. » Il écoute « l'œil moite d'ennui, douché de ce purin poétique. »

Plus loin, il se promène et « son pantalon brettelé de haut fanconne sur ses jambes. »

Plus loin encore « un remous de sensation s'élargit sur son passage, atténuant la musique têtue dont les résonances se perdent dans l'inattention ».

Un autre personnage apparaît « pavoisé d'une cravate trop pattue dont les bouts flochent, et marchant aureolé de distinction. »

Ne rions pourtant pas trop haut de ces cocasseries ; elles ont des précédents, et ceux qui les signent n'ont pas droit à un brevet d'invention.

Pas même à un brevet de perfectionnement ; car le romantisme, en ses heures de fièvre, eut des truculences tout aussi effarantes...

Je sais dans un coin de bibliothèque un volume oublié d'Esquiros dans lequel on trouverait, sans chercher beaucoup, des modèles du genre.

Le volume s'appelle *le Magicien*.

Un des personnages y est ainsi défini :

« C'était un être fantasmatique et portentose. »

Ailleurs, se livrant à une description — l'école du paysage parisien ne date pas d'hier, comme ceci le prouve — l'auteur dit :

« Ce vieux pâté de maisons, à l'aspect ergostillant, doré par le soleil des siècles, mettait le regard en appétit. »

Ce n'était déjà pas mal, avouez-le, pour un début.

Et pourtant la France est le pays où le *législateur du Parnasse* (autre patois) écrivit :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

***

Les Bidards de la loterie des Arts décoratifs et M. Avenel, d'après la *Vie moderne* :

Pour dédommager M. Avenel, désormais sans emploi, on va lui concéder, dans l'exposition de 1889, un jeu-course de chevaux. La compétence de M. Avenel est reconnue de tous les hommes compétents. Nul mieux que lui ne s'entend à faire arriver les numéros qui doivent fatalement gagner. Il a l'art merveilleux d'expliquer aux gagnants pourquoi ils ont gagné.

C'est forcé. Ainsi, voyez les gagnants des lots de 100,000 et de 50,000 fr. Le gagnant du lot de 100.000 est le n° 6,646.370 ; celui du lot de 50,000 est le n° 11,167,349. Faites la somme des chiffres de ces deux nombres, pris dans leur valeur absolue, et vous obtiendrez 22. Pourquoi 22 ? parce qu'il y a 32 mois que la loterie est ouverte. Si vous prenez le n° 8,640,914, qui gagne 25,000 *fr.* vous constaterez encore que le total des chiffres qui composent ce nombre donne 32.

Cependant, le gagnant du lot de 500,000 francs a demandé à M. Avenel le secret de son bonheur, car il a gagné le gros lot de 500,000 francs avec le n° 6,333,590. Or, la somme des chiffres de ce nombre donne 29. Pourquoi 29 ?

Le cas était embarrassant.

— Où avez-vous acheté votre billet ? interrogea M. Avenel.

— Route de Châtillon, 29.

— Remarquez ce chiffre 29. Il est fatidique pour vous. Quel âge avez-vous ?

— Cinquante-cinq ans.

— Ce n'est pas 29. Cependant, il s'ensuit que vous êtes né en 1829. Mais, avez-vous des enfants ?

— Oui, deux filles. L'aînée a 21 ans et l'autre 8 ans.

— 29 ans en tout. Observez toujours ce chiffre. Comment vous appelez-vous ?

— Philippe-Auguste-Théodore Breton.

Il ne fallut pas longtemps à Avenel pour étudier la destinée des prénoms et nom de l'heureux mortel et pour découvrir que lesdits nom et prénoms contenaient 29 lettres. Il s'empressa de le faire observer à M. Breton.

Il lui demanda ensuite :

— A quel âge vous êtes-vous marié ?

— A 29 ans.

Et enfin :

— Quand avez-vous acheté cet heureux billet ?

— Au mois de février.

M. Avenel se dressa, glorieux :

— Un mois de 29 jours.

MENUS PROPOS

Une citadine, obligée de faire élever son petit enfant à la campagne, arrive sans prévenir chez la nourrice. Celle-ci est au coin de son feu, mais le nourrisson n'est pas là.

— Où est-il ? demande la mère avec anxiété.

— Eh bien, il est aux champs, avec la petite de la voisine !

— Comment ! cette petite qui a à peine douze ans ! vous osez lui confier mon enfant !

— Dame, j'lui donniens ben mes oies à garder !

***

Petit écriteau découvert à la devanture d'une boutique de bric-à-brac :

FAUTEUIL-LIT
Garni de crins
Pour malade bien mécanisé !

***

Un jeune avocat, chargé de défendre un récidiviste endurci, et convaincu de la culpabilité de son client, lui conseille de tout avouer.

— La *franchise* est encore le meilleur moyen d'obtenir l'indulgence de vos juges, lui dit-il, d'une voix insinuante.

Mais le cheval de retour persiste dans ses dénégations.

— Voyez-vous, répond-il à son avocat, vous n'entendez rien à ces choses-là, vous en avez peut-être la théorie, mais, moi — et il se frappe la poitrine avec orgueil — moi, j'en ai la pratique.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Révolte au Cambodge

Saïgon, 12 janvier. — Une vive émotion règne ici. Si-Votha vient d'assaillir, avec les pirates chinois et les sectaires qu'il commande, le poste de Sambaur, où nous avions une petite garnison d'infanterie de marine et de tirailleurs annamites. L'officier d'infanterie de marine qui le commandait a été tué, ainsi que plusieurs hommes, après une vigoureuse résistance. Le gouverneur de Cochinchine a expédié immédiatement des troupes au Cambodge et vient de se rendre sur les lieux. Cette tentative serait due à l'application des traités récemment conclus avec le roi du Cambodge. La situation est très grave; les détails manquent encore, on craint que ce mouvement ne se propage.

A l'Elysée

Paris, 13 janvier. — M. le président Grévy a reçu hier MM. Pailleron, Cherbuliez, membres de l'Académie française, et M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, qui lui ont présenté, suivant l'usage, M. François Coppée, le nouvel académicien. M. Grévy a retenu ces messieurs à déjeuner.

D'après une information du *Gaulois*, il paraîtrait que de formidables mesures sont prises depuis quelques jours autour du palais. De nombreux agents de la sûreté sont en permanence rue de l'Elysée, faubourg Saint-Honoré, avenue de Marigny et avenue Gabriel, depuis le matin jusqu'au soir.

L'ambassade d'Espagne

Paris, 13 janvier. — D'après un renseignement qui paraît puisé à une très bonne source, M. le marquis de Molins est désigné, dès maintenant, pour remplacer M. Silvela à l'ambassade d'Espagne à Paris. M. le marquis de Molins, a déjà brillamment occupé le même poste.

L'évêque de Digne

Paris, 13 janvier. — M. Fleury Hottot, vicaire-général à Versailles, est nommé évêque de Digne.

Avis aux commerçants

Paris, 13 janvier. — Le *Petit Journal* annonce que le gouvernement français va demander au gouvernement espagnol, de faire surveiller les mouvements coupables d'agents anglais et portugais, qui se livrent à de nombreuses escroqueries au détriment des maisons de commerce françaises.

Conférence sur les sucres

La Haye, 12 janvier. — D'après les journaux hollandais, le gouvernement belge a invité les puissances qui sont intéressées à la question des sucres à se réunir en conférence à Bruxelles.

Dotation de la princesse Béatrice

Londres, 12 janvier. — Le gouvernement anglais fera sous peu la demande d'une dotation de 30,000 livres sterling en faveur de la princesse Béatrice, plus une allocation annuelle de 6,000 livres sterling pour ses frais de ménage. La somme fournie par le Trésor à la famille royale d'Angleterre montera ainsi à 158,000 livres sterling.

Les pigeons voyageurs militaires en Italie

Rome, 12 janvier. — Le nouveau ministre de la guerre a suspendu le service des pigeons voyageurs militaires qui avait été organisé par son prédécesseur. Il le croit inutile et insuffisant.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Conseil des ministres

Paris, 13 janvier. — Les ministres réunis en conseil sous la présidence de M. Grévy, ont décidé de laisser les Chambres maîtresses de statuer sur la question de savoir s'il y avait lieu pour elles de s'ajourner. Ils inclinent toutefois pour ce dernier parti.

M. Martin-Feuillée a soumis à la signature de M. Grévy un décret nommant Mgr Vigne, évêque de Digne, archevêque d'Avignon, M. Fleury Otto, évêque de Digne et M. l'abbé Cartillon, évêque de Dijon.

Il se confirme que les démissions de l'amiral Peyron et de M. Faure coïncideront avec le décret rattachant les colonies au commerce.

Les troubles de Corée

Londres, 13 janvier. — Les dépêches du *Times* assurent que l'affaire de Corée a été réglée amiablement. Un arrangement a été signé le 9 janvier entre la Chine et le Japon, grâce aux agents anglais.

Le suffrage universel

Londres, 13 janvier. — Le *Morning Post* croit savoir que les chefs du parti royaliste français sont sur le point de s'entendre sur la *nécessité* de reconnaître le suffrage universel comme la base essentielle de la monarchie en France. Tous les royalistes proclameront leur adhésion au suffrage universel à l'occasion des prochaines élections générales, dans quelques mois.

Les troubles au Cambodge

Paris, 13 janvier. — Une dépêche de Saïgon du 13, confirmant l'agression de Sivotha fait observer que Sivotha est depuis longtemps insurgé contre le roi, son frère. Il renouvelle chaque année sa tentative sur quelque point du Cambodge. On croit que le mouvement ne s'étendra pas. Le reste du pays est tranquille.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 13 janvier 1885

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Sadi Carnot, doyen d'âge ; les six plus jeunes membres du Sénat remplissent les fonctions de secrétaires.

M. Sadi-Carnot rappelle que, l'an dernier, il a été appelé, comme aujourd'hui, à l'honneur d'ouvrir la session. Il se sent fier d'envoyer, au nom du Sénat, les encouragements de la France à ses enfants qui combattent pour elle au Tonkin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 13 janvier 1885

Présidence de M. Lecomte (Mayenne), doyen d'âge

Trois cents députés sont présents.

Le *quorum* étant de 279, les décisions seront valables.

M. Lecomte lit un discours, où, après avoir fait l'éloge de son prédécesseur, M. Guichard, il fait celui de la République, puis il s'assied au milieu des applaudissements de la gauche.

On procède ensuite au tirage au sort des bureaux.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du président définitif.

Pendant le dépouillement, il est procédé à la nomination des vice-présidents. On évalue à 320, le nombre des votes exprimés.

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Dimanche 18 janvier 1885. — Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 7 h. 3/4. Grande représentation avec le concours de MM. Frédéric Achard, du Gymnase, Montlouis, de l'Odéon, Malard, Gœury, Mmes Marie Laure, de l'Odéon, Eugénie Petit, de la Gaîté.

Jonathan, comédie en 3 actes, de MM. Gondinet, Oswald et Pierre Giffart.

Monsieur Alphonse, pièce en 3 actes, de M. Alexandre Dumas (de l'Académie française).

Ordre du spectacle : 1° Monsieur Alphonse. — 2° Jonathan.

Prix des places : Loges, 4 fr. ; chaises, 3 fr. ; pourtour, 2 fr. ; 1re galerie, 1 fr. ; 2e galerie, 50 centimes.

Le bureau de location est ouvert à dater de ce jour, chez M. Lesguillon.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Mardi 13 janvier 1885. — Bureau à 7 h. 0/0. — Rideau à 7 h. 1/2.

Roméo et Juliette, opéra en 5 actes, de Gounod.

Jeudi, 15 janvier. — Bureaux à 7 heures. — Rideau à 7 h. 1/2. — Avec le concours de Mlle Savenay.

Mam'zelle Nitouche, opérette en 4 actes.

Chalet à vendre, vaudeville en un acte.

BEAUTÉ, HYGIÈNE, FRAICHEUR
Le seul savon des Princes
recommandé par les sommités médicales est le SAVON DES PRINCES DU CONGO de la Maison VAISSIER Frères. N° 198
Ce savon, à base de produit balsamiques, conserve au teint une fraîcheur éclatante.
Demander chez tous les merciers, épiciers, coiffeurs, etc.

APRÈS INVENTAIRE
FIN DE SAISON
Rabais de 30 0/0 sur tous les VÊTEMENTS D'HIVER
Maison THIÉRY Aîné & Cie
26 et 28, place du Théâtre
LILLE
LE MEILLEUR MARCHÉ DU MONDE
14 MAISONS DE VENTE 10078

DÉJEUNER DES DAMES
Pour remplacer le chocolat, souvent *difficile* à digérer, et le café au lait, dont les *effets débilitants* sont nuisibles à la santé des dames, de grands médecins recommandent spécialement le Racahout de Delangrenier, aliment aussi léger qu'agréable, *possédant* les propriétés nutritives et reconstituantes qui conviennent aux personnes atteintes de chlorose ou d'anémie. Dépôts dans chaque ville. (*Se méfier des contrefaçons.*) 14j.16f.—10074

Éviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom
14,28n o.—10073

COMMERCE

Céréales et farines

PARIS, mardi 13 janvier.
(*Dépêche spéciale*)

Farines. — 9 marques. — Tendance calme.

	Cours précéd	Cours du jour.
Courant	45 00	45 60
Février	45 80	45 75
Mars-avril	46 10	45 90
4 de mars	45 75	46 00
Marque Corbeil	47 —	47 —

Circulation : 1,000.

Blés. — Tendance calme.

Courant	20 90	20 90
Février	21 10	21 10
Mars-avril	21 40	21 50
4 de mars	21 75	21 80

Seigles. — Tendance calme.

Courant	16 30	16 25
Février	16 40	16 40
Mars-avril	16 75	16 75
4 de mars	16 80	17 —

Par câble de MM. Siegfried, Gruner et Ce, représentés à Roubaix par M. Jules Cauet.

lundi 12 janvier. (Clôture).

MAÏS

NEW-YORK			CHICAGO		
Janvier	52 1/4	Juillet .. ./.	Janvier	36 3/4	Juillet .. ./.
Février	49 1/2	Août .. ./	Février	36 3/4	Août .. ./.
Mars	49 1/2	Sept .. ./.	Mars	37 ./	Sept .. ./.
Avril	./.	Octob .. ./.	Avril	./	Octob .. ./.
Mai	49 1/2	Nov .. ./	Mai	40 1/2	Nov .. ./.
Juin	./.	Déc .. ./.	Juin	./	Déc .. ./.

FROMENT

Janvier	92 ./.	Juillet .. ./.	Janvier	80 1/2	Juillet .. ./.
Février	92 3/4	Août .. ./	Février	81 1/4	Août .. ./.
Mars	94 1/4	Sept .. ./.	Mars	82 /	Sept .. ./.
Avril	96 ./.	Octob .. ./.	Avril	./	Octob .. ./.
Mai	97 3/4	Nov .. ./.	Mai	86 3/4	Nov .. ./.
Juin	98 1/4	Déc .. ./.	Juin	./	Déc .. ./.

PARIS, 12 janvier

Avoine. — Aucune variation dans les cours.

Courant	17 ..	17 25	4 de mars	17 75	18 ..
Février	17 25				
Mars-avril	17 50	17 75			

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets en s

Huiles, Graines

ET TOURTEAUX

LILLE, mardi 13 janvier.

	NUILES l'hectolitre.		GRAINES l'hectolitre.		TOURT. les 100 kil.
	Cours du jr	C. pr.			
Colza	.. .. ..	60 50	21 ..	22 ..	18 .. 19 ..
Huile épurée	.. .. ..	66 50	.. ..	.. ..	.. .. ..
Œillette b g	.. .. ..	.. ..	25 ..	26 ..	18 .. .. ..
Lin de pays	.. .. ..	76 ..	20 ..	21 50	23 .. 26 ..
Lin étranger	.. .. ..	52 75	18 ..	20 ..	22 50 24 .
Chanvre	.. .. ..	.. ..	15 ..	.. ..	17 .. .. ..
Cameline	.. .. ..	.. ..	15 ..	17 ..	17 .. 18 ..

Huile épurée pour quinquet, 66 50 l'hect.

PARIS, mardi 13 janvier.
(*Dépêche spéciale*)

Huile de colza.	Calme C. préc.	C. du jr.	Huile de lin.	Calme. C. préc.	C. du jr
Courant	67 —	67 —	Courant	53 —	53 —
Février	67 25	67 50	Février	53 —	53 —
4 mars	68 50	68 50	4 mars	53 —	53 25
4 de mai	69 25	69 50	4 de mai	53 25	53 25

PARIS, 12 janvier.

Colza. — Le marché reste sans animation, mais les prix continuent à être assez fermement tenus.

Le courant du mois est fait à 67 fr. comme samedi.

Le livrable en février se traite à 67 25.

Mars et avril trouvent acheteurs à 68 25 et tenus à 68 50.

Les 4 mois de mars sont demandés à 68 25 et tenus à 68 50.

Les 4 mois de mai, offerts à 69 50, ont preneurs à 69 fr.

Cote établie à 12 h. 1/2.

Disponible	67 ..	.. ..	Mars-avril	68 .	68 50
Courant	67 ..	.. ..	4 de mars	68 25	68 75
Février	67 25	.. ..	4 de mai	69 .	69 50

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0.)

PARIS, 12 janvier.

Lins. — Peu de changement dans les prix ; l'éloigné est en faveur de 25 centimes.

Disponible	52 75	53 ..	4 premiers	52 75	53 .
Courant	52 75	53 .	4 de mars	53 ..	53 25
Janvier	52 50	53 ..	4 de mai	53 ..	53 25

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0).

Sucres

LILLE, mardi 13 janvier.

	COTE OFFICIELLE		
	Cours du jour		Cours précéd.
		Off.	Dem.
Suc. n° 3 (88 deg.)	32 ..	..	31 75
— bl. typ. n° 3	39 50	..	38 50
— pain 6 k n° 1	100 50	..	101
Betteraves disp.	43 .	..	43
Mélasses	..	..	46 50
3/6 fin disponib	..	..	..

PARIS, mardi 13 janvier.
(*Dépêche spéciale*)

Sucre indigène. — Tendance ferme.

	Cours précéd.	Cours du jour.	C. de clôture.
88° dispon.	31 — — —	33 25 33 50	33 25 33 50

Sucres blancs. — Tendance ferme

Courant	40 —	40 75	40 75
Février	40 50	41 —	41 .
4 de mars	41 50	41 80	41 80
4 de mai	42 50	42 75	42 80
Raffinés	96 50 98 —	96 50 98 —	96 50 98 .

ANVERS, mardi 13 janvier.
(*Dépêche spéciale*)
(en entrepôt). — Ferme

	Cours précédents	Cours du jour.
88 degrés n° 12/30 disp.	28 . 18	28 3/8 .. ..
— — Février	28 .. 5/8	28 3/4 .. ..
	.. .. ..	/ .. ..

PARIS, 12 janvier.

Bruts. — Samedi soir, en Bourse, la tendance des cours était faible ; mais au début de la réunion, les prix sont assez bien tenus.

Nous cotons à deux heures pour sucre blanc numéro 3 Paris :

Courant	40 25	40 50	4 de mars	41 50	
Février	40 50	40 75	Sucre blanc	38 25	..
Mars-avril	41 .	41 25	Sucre roux	33 ..	33 25

Circulation : 24 000 s contre 35 700 hier

PARIS, 12 janvier.

Raffinés. — La situation des pains ne se modifie pas. Nos raffineurs maintiennent leur cote de 96 50 à 97 fr. et Say reste même à 98 fr. pour pains premier choix ; mais les acheteurs, toujours très réservés, obtiennent une concession de 50 c. à 1 fr., suivant marques.

Les affaires pour l'exportation ne se réveillent pas.

Sucres cassés, en morceaux réguliers, en caisse de 50 kil. franco d'emballage	100 kil.	105 50 à 107 50	
Sucres cassés Boutry en boîtes de 1 kil. net, franco d'emballage, 100 kil	.. ..	1 9 ..	(1 8 50)
Poudre Boutry, boîtes de 1 kil.	..	100 ..	.. ..
Poudre Boutry, boîtes de 500 gr	..	101 ..	.. ..
Morceaux irréguliers... en sacs		.96 50	.96 ..
Menus déchets	»	.95	.95 50
Sucres en poudre	»	.96	.95